



Répartition concours

Nous informons l'ensemble des lauréats du concours de résidanat **Pharmacie session 2025** que la répartition aura lieu le **Dimanche 02 Novembre à 08h30 à la salle de soutenance** (ancienne administration)

NB : la présence des admis(es) est obligatoire, à défaut une tierce personne munie d'une justification dument établie et d'une procuration légalisée sont obligatoires pour représenter le candidat absent.